

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 21 mai 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : Mlle MASLOUHI
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - M. NUDANT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. DANIERE (pouvoir M. MAGLICA) - Mme MANSAT (pouvoir M. PRIBETICH) - Mme BERNARD - M. PERRON - M. JAPIOT - M. BRIOT (pouvoir Mme CHOUX) - Mme REVEL-LEFEVRE (pouvoir M. MILLOT) - M. DUGOURD
Membres absents : Mme POPARD - M. BAZIN

OBJET DE LA DELIBERATION

Travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie dans le secteur sud-est - Marché passé entre la Ville et l'entreprise Colas - Avenant n° 1

Monsieur Pinon, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a décidé de lancer une procédure d'appel d'offres pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie répartis en trois lots géographiques.

Le lot n° 2, correspondant au secteur sud-est de la ville, a été attribué à l'entreprise Colas pour un minimum de 400 000 € et un maximum 1 200 000 € TTC.

Pour l'année 2007, le montant maximum de 1 200 000 € TTC va être dépassé compte tenu, d'une part, des travaux d'entretien annuel de la voirie, d'autre part de l'important programme d'aménagements cyclables réalisé avec le concours financier de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, dans le cadre de ce marché. En outre, il convient de garder une provision de commande pour toute opération qui pourrait s'avérer nécessaire dans ce secteur, d'ici la fin de l'année.

Afin de prendre en compte ces évolutions, il est proposé de conclure l'avenant suivant :

- marché n° 20050073 notifié le 10 février 2005 et conclu avec l'entreprise Colas :

. montant maximum initial	1 200 000 € TTC,
. montant de l'avenant n° 1	250 000 € TTC,
. montant total du marché	1 450 000 € TTC.

Le projet d'avenant a été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1. décider d'établir un avenant n° 1 au marché passé entre la Ville et l'entreprise Colas pour la réalisation de travaux d'aménagement et d'entretien de la voirie, dans le secteur sud-est, dans les conditions proposées ;

2. m'autoriser à signer cet avenant.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

PUBLIÉ LE 24 MAI 2007

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

24 MAI 2007

